

# Compte Rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 14 octobre 2014

## Salle de Quarante à Doische

### Présences

37 membres présents et 3 membres excusés. *Voir liste de présences en annexe.*

#### Acronymes régulièrement utilisés :

ODR = Opération de Développement Rural

PCDR = Programme Communal de Développement Rural

CLDR = Commission Locale de Développement Rural

DR = Développement Rural

FRW = Fondation Rurale de Wallonie

GT = Groupe de Travail

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il cède ensuite la parole à Elise LEPAGE, Agent de Développement à la Fondation Rurale de Wallonie, qui décline **l'ordre du jour de la réunion.**

## 1/ Accueil, présentations et installation officielle de la CLDR

Les rôles des différents acteurs de l'Opération de Développement Rural (ODR) sont expliqués par Elise LEPAGE de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) :

#### **- Les mandataires:**

**Echevin du Développement Rural :** Mr Pascal JACQUIEZ

Ils sont les maîtres d'œuvre de l'Opération ; prennent les décisions politiques, votent les projets ; s'investissent dans la réflexion ; sont partie prenante tout au long du processus.

#### **- Le personnel communal :**

**Agent relais pour l'ODR :** Mme Sabine MAGIS

Il est « personne-ressource » pour les thématiques qui le concernent ; sera chargé du suivi administratif des projets.

#### **- Le Service Public de Wallonie (SPW) :**

**Responsable :** Mr Edgard GABRIEL

SPW/DGO3 - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Son rôle est de gérer la politique de Développement Rural décidée par le Ministre, à savoir : les formalités administratives, techniques et financières ; les subventions octroyées pour la réalisation des projets ; le suivi des projets.



### **- L'auteur de Programme, Survey & Aménagement :**

**Responsable :** Mr Nicolas PERLOT, Chef de projet

Ses rôles sont les suivants : apporter un regard extérieur sur le territoire communal ; rassembler et analyser des données objectives concernant la commune ; formuler le diagnostic et la stratégie de développement de la commune ; rédiger les fiches techniques relatives aux projets qui seront retenus.

**Le diagnostic est disponible sur le site Internet communal ([www.doische.be/pcdr](http://www.doische.be/pcdr)).**

### **Questions réactions**

- Un membre salue le travail de l'auteur de programme ; il se dit agréablement surpris par la quantité de données récoltées. Monsieur Jacquiez propose d'imprimer le diagnostic pour les membres qui le souhaitent (demande à formuler auprès de Madame MAGIS). Une version papier est également consultable à l'administration communale.

### **- L'organisme d'accompagnement : la Fondation Rurale de Wallonie(FRW) :**

**Responsables :** Mmes Elise LEPAGE et Céline LEMAIRE, Agents de développement

Le territoire d'action de la FRW et les principales missions de cette institution sont présentés : l'équipe de la FRW est basée à Philippeville et travaille actuellement avec 16 communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui mènent une ODR. Les autres missions de la FRW : Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN) ; Plan Habitat Permanent (Plan HP) ; Plan Bois Energie et Développement Rural (PBE&DR) ; Groupe d'Action Locale (GAL).

Les rôles des agents de développement (AD) sont les suivants : assurer l'animation et le secrétariat des réunions ; utiliser des techniques et outils d'animation pour favoriser l'expression et la bonne compréhension de chacun ; fournir la matière (ce qui émane des gens) à l'auteur de PCDR ; veiller à la bonne participation citoyenne et créer les conditions d'un débat démocratique ; conseiller la Commune tout au long de son ODR.

*Un tour de table de présentation des membres est ensuite effectué afin que chacun puisse se présenter en donnant son nom, prénom et le village habité.*

### **Questions/réactions :**

- Un membre suggère de réaliser des chevalets avec le nom, prénom et village de chaque membre de la CLDR. La Commune accepte de réaliser ces chevalets pour la prochaine réunion.

## **2/ Missions, fonctionnement de la CLDR et Règlement d'Ordre Intérieur**

### **Missions**

Elise Lepage décline les missions de la CLDR et de ses membres.

#### **Ils ont pour mission de :**

- ✓ Représenter la population (les différentes catégories d'âges, sexes, villages, catégories socioprofessionnelles) ;
- ✓ Etre le relais entre la population et le Conseil communal (en participant aux différentes réunions, en étant à l'écoute des citoyens dans les villages,...) ;
- ✓ Donner aux décideurs des avis judicieux ;



- ✓ Proposer au Conseil communal une stratégie de développement et des projets (avec l'aide de l'auteur de PCDR) en participant aux Groupes de Travail et aux réunions de la CLDR.

### Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Les membres reçoivent une copie du règlement afin d'en prendre connaissance avant son approbation. *Le règlement sera également envoyé aux membres absents et excusés.*

Elise LEPAGE explique que le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR, précise les points suivants :

- ✓ Les missions de la CLDR
- ✓ Son siège et sa durée
- ✓ Sa composition
- ✓ Son fonctionnement
- ✓ La procédure de décision
- ✓ La procédure de modification du ROI.

La FRW insiste sur quelques points importants pour les membres, à savoir :

- ✓ L'article 2 : il est demandé aux membres de la CLDR de participer à au moins un Groupe de Travail (GT) ;
- ✓ L'article 10, qui précise que toute personne non excusée et absente à trois réunions successives sera considérée comme démissionnaire. En conclusion, **tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR est invité à en avertir le Président, Sabine Magis, la FRW ou un autre membre.**
- ✓ Les articles 14 et 19, qui précisent que les membres effectifs et suppléants (voir article 6, mesure imposée par le décret relatif au Développement Rural) sont placés sur un même pied d'égalité. Tous les membres sont donc invités à participer à toutes les réunions de la CLDR.

#### Remarques et/ou réactions :

- Concernant l'article 14 qui précise que la convocation sera envoyée au moins 8 jours avant la réunion : les membres demandent à la Commune d'essayer, dans la mesure du possible, de leur communiquer la date 3 semaines avant la réunion.
- Concernant l'article 14 qui précise que les membres seront convoqués par écrit : certains membres souhaitent recevoir la convocation par email. Chaque membre est invité à mentionner s'il souhaite recevoir la convocation par écrit électronique ou par pli postal.

**Le Règlement d'Ordre Intérieur est approuvé à l'unanimité**

### 3/Rappel sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

La plupart des participants ont assisté à une réunion d'Information et de Consultation villageoise. Afin de remettre tout le monde à niveau et de rafraîchir les mémoires, Elise Lepage rappelle ce qu'on entend par Opération de Développement Rural (ODR). *Une ODR est une politique de développement local (se menant à l'échelle d'une commune) qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants (par des actions d'aménagements ou de réaménagements) et qui concerne tous les domaines de la vie quotidienne en milieu rural.*

A partir d'un diagnostic du territoire, rédigé par un auteur de Programme, la population et les élus définissent une stratégie. Celle-ci reprend des objectifs pour la Commune qui seront rencontrés par la mise en place de projets et d'actions. L'opération est synthétisée dans un document appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Les Opérations de Développement Rural (ODR) sont régies par un décret relatif au Développement Rural précisant notamment : les étapes à suivre pour mener une Opération de Développement Rural ; l'obligation d'assurer l'information, la consultation et la participation de la population durant toute la durée de l'Opération.

Le Développement Rural (DR) est une politique de la Wallonie proposée aux communes RURALES ou semi-rurales. La Commune doit répondre à des critères de ruralité. Une centaine de communes réalisent une ODR et en sont à des stades différents.

Il n'y a pas d'obligation pour une commune de réaliser une Opération de Développement Rural (ODR). Il s'agit d'une décision (volontaire) du Conseil Communal d'entamer ce type d'Opération.

## 4/Les étapes franchies et à venir : les GT

Sous forme d'une ligne du temps, les étapes déjà franchies et à venir sont présentées :

### Les étapes déjà franchies

- Etude du territoire (l'auteur de PCDR a récolté toute une série de données objectives du territoire);
  - Rédaction d'un diagnostic (il a traité ces données et mis en avant les Atouts et Faiblesses du territoire) ;
  - Réunions d'Information et de Consultation (ont eu lieu dans chacun des villages d'avril à juin 2014) ;
  - Consultation d'acteurs locaux (dites personnes-ressources) ;
  - Mise en place de la Commission Locale de Développement Rural ;
- La CLDR ayant pour mission de « proposer au Conseil communal une stratégie de développement et des projets », son travail se poursuivra tout au long des étapes suivantes.

### Les étapes à venir

- Groupes de Travail :  
La prochaine étape sera la mise en place de **Groupes de Travail (GT)**, ouverts à l'ensemble de la population. Ceux-ci sont organisés par thématique (et non plus par village comme pour les soirées d'Information et de Consultation). Les GT sont animés par l'organisme d'accompagnement (FRW).  
**La présence des membres de la CLDR est vivement souhaitée à ces réunions afin de prendre part aux réflexions.**

L'objectif des GT est de dégager des axes et des objectifs de développement pour l'entité ainsi que nombre de projets et actions concrets pour y parvenir.

Les thèmes (économie, urbanisme, agriculture, tourisme...) seront définis suite à la confrontation des résultats du diagnostic dressé par l'auteur de programme (objectif) et des réunions de consultation citoyennes (subjectif). L'auteur de programme est actuellement en train d'y travailler.

- Définir des objectifs ;
- Proposer des projets ;
- Rédaction et finalisation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) ;
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ;
- Mise en œuvre des projets.

Un nouveau décret relatif au Développement Rural est d'application depuis le 11 avril 2014. Il entrera en application après l'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon.

Ce qui signifie que pendant toute l'Opération de Développement Rural et jusqu'à l'approbation, la Commune dépend du décret du Développement Rural du 06 juin 1991.

### Questions et/ou réactions :

Les membres demandent quand auront lieu les Groupes de Travail. **Probablement début 2015**. Il faut attendre le travail de l'auteur, l'aval du Collège sur les constats et les enjeux, fixer les dates, lancer la publicité... Avant les fêtes de fin d'année cela paraît impossible.

## 5/ Présentation des résultats des soirées d'Information et de Consultation

Céline LEMAIRE, Agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, rappelle que les réunions d'Information et de Consultation se sont tenues d'avril à juin 2014 dans chaque village de l'entité (*excepté Niverlée*). Ces réunions ont réuni chacune entre 11 et 32 personnes, soit 278 personnes. Cela représente 4,4% de la population ; ce qui illustre la mobilisation des habitants.

Les idées exprimées par les habitants sont synthétisées pour la présentation. Madame LEMAIRE n'expose que les grandes tendances et quelques idées et invite les membres à consulter les comptes-rendus exhaustifs (consultables sur [www.doische.be/pcdr](http://www.doische.be/pcdr)).

Pour l'instant, l'auteur de PCDR confronte la perception des habitants (*vision subjective*) avec les chiffres objectifs de l'étude du territoire (*vision objective*).

Il présentera le diagnostic thématique lors des Groupes de Travail. Les problématiques seront approfondies et les idées retravaillées

## 6/ Divers

Les membres sont invités à se tenir au courant du calendrier de l'ODR, en consultant le site [www.doische.be/pcdr](http://www.doische.be/pcdr) ou via la page Facebook.

Les membres reçoivent un document explicatif sur l'Opération de Développement Rural (une synthèse de 5 pages). *Ce document sera également envoyé aux membres absents et excusés.*

L'Echevin des Finances demande à la Fondation Rurale de Wallonie de rappeler les possibilités de financement des projets du PCDR. Madame LEMAIRE explique que le PCDR est avant tout un outil de gestion et de prospective communale. Celui-ci donne accès : à des subsides (jusqu'à 80%) pour les projets qui relèvent du Ministre en charge du Développement Rural (budget spécifique pour les projets visant l'amélioration du cadre de vie, les lieux de rencontre, les services à la population...); c'est également un atout dans la recherche d'autres financements (sport, tourisme...). En outre, certains projets ne nécessiteront pas de subsides.

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion et invite les membres à partager le verre de la convivialité.

Les membres sont invités à poser pour la traditionnelle photo des membres de la CLDR.



Elise LEPAGE et Céline LEMAIRE,  
Fondation Rurale de Wallonie



## Commission Locale de Développement Rural

### Présences à la réunion du 14 octobre 2014



Nom et Prénom	Adresse	Présent ou excusé	Adresse email
ADAM Raphael Echevin	Rue Martin Sandron 91 5680 Doische	P	<a href="mailto:raphael.adam@doische.be">raphael.adam@doische.be</a>
ALAERTS Josiane	Rue Haute 71 5680 Gochenée	P	
BELOT Philippe Conseiller communal	Rue Martin Sandron 65 5680 Doische	/	<a href="mailto:philippe.belot@doische.be">philippe.belot@doische.be</a>
BERTRAND Jean-Marie	Rue de la Couturelle 2 5680 Matagne-la-Grande	P	
BLONDIA Michel Président de CPAS	Rue Martin Sandron 72 5680 Doische	P	<a href="mailto:michel.blondia@doische.be">michel.blondia@doische.be</a>
CAMBIER Michelle	Rue de la Station 42 5680 Matagne-la-Grande	P	<a href="mailto:michelcambier@hotmail.be">michelcambier@hotmail.be</a>
CELLIERE Michel	Rue Jonguie 3 5680 Gimnée	P	
CLEMENT Kathy	Route du Viroin 8 5680 Gimnée	P	<a href="mailto:kathy.clement@doische.be">kathy.clement@doische.be</a>
COLLINET Déborah	Rue de la Fontaine 29 5680 Gimnée	P	<a href="mailto:collinetdeborah@gmail.com">collinetdeborah@gmail.com</a>
COULONVAUX Stéphane	Rue Martin Sandron 124 5680 Doische	P	<a href="mailto:centre.culturel.doische@skynet.be">centre.culturel.doische@skynet.be</a>
DANNEVOYE Christian	Rue des Tilleuls 92 5680 Romerée	/	<a href="mailto:christian.dannevoye@doische.be">christian.dannevoye@doische.be</a>
DEJARDIN Philippe	Rue de Doriémont 18 5680 Gochenée	P	<a href="mailto:info@phidema.be">info@phidema.be</a>
DEMOL Luc	Rue Désiré Mathieu 22 5680 Soulme	P	<a href="mailto:luc.demol@gmail.com">luc.demol@gmail.com</a>
DEROUBAIX Caroline Echevine	Rue de la Fontaine 18A 5680 Gimnée	P	<a href="mailto:caroline.deroubaix@doische.be">caroline.deroubaix@doische.be</a>
DESCAMPS Jean-Michel	Rue de Doriémont 22 5680 Gochenée	P	<a href="mailto:j-m.descamps@hotmail.com">j-m.descamps@hotmail.com</a>

GUILMIN Christian	Rue des Tilleuls 50 5680 Romerée	/	<a href="mailto:christian.guilmin@gmail.com">christian.guilmin@gmail.com</a>
GUISLAIN Christian Conseiller communal	Rue d'Aremberg 21 5680 Gimnée	/	<a href="mailto:christianguislain@hotmail.com">christianguislain@hotmail.com</a>
HAMOIR Bénédicte	Route de Biesme 2B 5680 Gochenée	P	<a href="mailto:collinetbzbv@yahoo.fr">collinetbzbv@yahoo.fr</a>
HAYOT Jean-Jacques	Rue Saint-Hilaire 4A 5680 Matagne-la-Petite	P	<a href="mailto:hayotjj@hotmail.com">hayotjj@hotmail.com</a>
HENRY Noémie	Rue d'Aremberg 27 5680 Gimnée	P	<a href="mailto:noemiehenry@live.be">noemiehenry@live.be</a>
HERNOUX Christian Echevin	Route de Gimnée 83 5680 Vodelée	P	<a href="mailto:christian.hernoux@doische.be">christian.hernoux@doische.be</a>
HERNOUX Joël	Rue de Gimnée 88 5680 Vodelée	P	<a href="mailto:hernouxminet@hotmail.com">hernouxminet@hotmail.com</a>
JACQUEMART Bruno	Rue d'Aremberg 19 5680 Gimnée	P	<a href="mailto:bru.jacquemart@skynet.be">bru.jacquemart@skynet.be</a>
JACQUIEZ Pascal Bourgmestre	Rue de la Pireuse 17 5680 Doische	P	<a href="mailto:pascal.jacquiez@doische.be">pascal.jacquiez@doische.be</a>
JORDENS Luc	Rue Martin Sandron 157 5680 Doische	P	<a href="mailto:jordensluc@gmail.com">jordensluc@gmail.com</a>
KEYMEULEN Philippe	Rue d'Aubrives 4 5680 Vaucelles	P	<a href="mailto:philippe.63@live.be">philippe.63@live.be</a>
LARBOUILLAT Wivine	Rue de la Jonquièrre 50A 5680 Vaucelles	P	
LAURENT Antoine	Rue de l'Eglise Saint-Lambert 68 5600 Surice	P	<a href="mailto:antoine.laurent@hotmail.com">antoine.laurent@hotmail.com</a>
MABILLE Jérôme	Quartier Saint-Laurent 6 5680 Matagne-la-Grande	P	<a href="mailto:akabaden@yahoo.fr">akabaden@yahoo.fr</a>
MAMBOUR Marcel	Rue du Crestia 5 5680 Doische	P	<a href="mailto:marcelmambour@hotmail.com">marcelmambour@hotmail.com</a>
MARBAIX Alex	Rue de Matignolle 2 5680 Matagne-la-Petite	E	
MARCHAND Marie-Pierre	Rue Sainte-Colombe 17 5680 Soulme	P	<a href="mailto:mpm@proximus.be">mpm@proximus.be</a>
MINET Denis	Rue de Mazée 32 5680 Niverlée	P	<a href="mailto:minetsprl@hotmail.be">minetsprl@hotmail.be</a>



OFFROIS Jean-François Conseiller communal	Rue des Biaux 31 5680 Gochenée	/	<a href="mailto:jf.offrois@gmail.com">jf.offrois@gmail.com</a>
PAULY Michel Conseiller communal	Route du Viroin 16 5680 Gimnée	P	<a href="mailto:beatrice_dekeyser@skynet.be">beatrice_dekeyser@skynet.be</a>
PAULY Xavier	Route du Viroin 15A 5680 Gimnée	P	<a href="mailto:xavier.pauly@gmail.com">xavier.pauly@gmail.com</a>
RADELET Marcel	Place du Batty 14 5680 Vodelée	P	<a href="mailto:marcel.radelet@skynet.be">marcel.radelet@skynet.be</a>
STEVENS Jacques	Rue de l'Auberge 11 5680 Matagne-la-Petite	P	<a href="mailto:jacquesstevens60@gmail.com">jacquesstevens60@gmail.com</a>
SUPINSKI Charles	Rue Vert Tienne 8 5680 Matagne-la-Grande	P	<a href="mailto:charles.supinski@gmail.com">charles.supinski@gmail.com</a>
VAN HUMBEECK Claude	Rue Désiré Mathieu 14 5680 Soulme	P	<a href="mailto:vanhum@skynet.be">vanhum@skynet.be</a>

Sabine MAGIS	Administration communale	P	<a href="mailto:sabine.magis@doische.be">sabine.magis@doische.be</a>
Elise LEPAGE	Fondation Rurale de Wallonie	P	<a href="mailto:e.lepage@frw.be">e.lepage@frw.be</a>
Céline LEMAIRE	Fondation Rurale de Wallonie	P	<a href="mailto:c.lemaire@frw.be">c.lemaire@frw.be</a>
Nicolas PERLOT	Survey & Aménagement	E	<a href="mailto:nicolas.perlot@survey-amenagement.be">nicolas.perlot@survey-amenagement.be</a>
Edgard GABRIEL	DG03 Service extérieur de Ciney	E	<a href="mailto:edgard.gabriel@spw.wallonie.be">edgard.gabriel@spw.wallonie.be</a>